



**EXTRAIT DU REGISTRE
AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2022

OBJET : N° 32bis

RAPPORTEUR : Monsieur Le MAIRE

**INTITULE : PERSONNEL COMMUNAL. TOURISME. MISE À DISPOSITION DE
PERSONNELS : AVENANT À LA CONVENTION ENTRE LA VILLE ET LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CAMBRAI**

Le Conseil Municipal de la Ville de CAMBRAI, régulièrement convoqué le 29 Septembre 2022 s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Cambrai, sous la présidence de Monsieur François-Xavier VILLAIN, Maire.

MEMBRES EN EXERCICE : 39

MEMBRES PRESENTS :

M. François-Xavier VILLAIN Maire de CAMBRAI ;
Mme DELEVALLEE Maire-Adjointe ;
M. F. WIART ; Mme GAILLARD ; Mme LABADENS ; Mme DROBINOHA ;
M. L. WIART ; Mme WIART ; M. SIMEON ; M. DOBREMETS Adjoints au Maire ;
Mme BILBAUT ; M. DEVILLERS ; Mme POMBAL ; Mme CARDON ;
Mme LIENARD ; M. BARTKOWIAK ; Mme CAFEDE ; Mme SAYDON ;
M. FLAMEIN ; M. LAURENT ; M. TRANOY ; Mme CHATELAIN ;
Mme DESMOULIN ; M. DERASSE ; M. MAURICE ; Mme BURLET ;
M. LEROUGE ; M. PHILIPPE ; Mme DESSERTY

MEMBRES ABSENTS EXCUSES :

M. P.A VILLAIN qui a donné procuration à M.LE MAIRE
M. MOAMMIN qui a donné procuration à Mme DELEVALLEE
M. BAVENCOFFE qui a donné procuration à Mme LABADENS
Mme CHARPENET qui a donné procuration à Mme LIENARD
Mme BRIQUET qui a donné procuration à Mme GAILLARD
Mme BERTELOOT qui a donné procuration à M. FLAMEIN
M. SIEGLER qui a donné procuration à Mme WIART
M. VAILLANT qui a donné procuration à M. DOBREMETS
M. SIMPERE
Mme DEMONTFAUCON

SECRETARE DE SEANCE :

M. Alban DOBREMETS

Mesdames, Messieurs,

Par convention conclue entre la communauté d'agglomération de Cambrai et la Ville de Cambrai à compter du 1^{er} janvier 2017 et reconduite par avenants jusqu'au 31 décembre 2021, 3 agents municipaux à temps complet ont été mis à la disposition de la CAC, au titre de sa compétence tourisme, à charge pour l'EPCI de rembourser la masse salariale correspondante à la Ville sur production d'un état annuel.

Il est vous est demandé aujourd'hui de bien vouloir procéder à la reconduction de ces dispositions et d'accepter la mise à disposition de ces personnels :

Nombre d'agents	Catégorie	Grade	Mise à disposition
1	B	Assistant conservation du patrimoine	100%
1	C	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	100%
1	C	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	100%

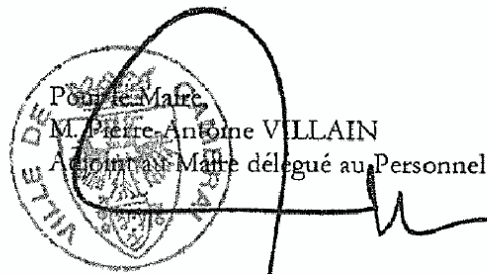
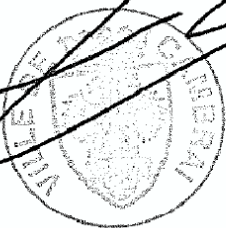
C'est pourquoi il vous est demandé aujourd'hui de bien vouloir autoriser la signature d'un avenant à la convention initiale de mise à disposition entre la communauté d'agglomération de Cambrai et la Ville de Cambrai permettant le remboursement de la masse salariale des agents mis à disposition à la Ville de Cambrai pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Adopté à l'unanimité

Suivent les signatures
Pour extrait conforme
Le Maire de Cambrai,
François-Xavier VILLAIN

Le Secrétaire de Cambrai

Alban Dobremetz



Publié sur <https://www.villedecambrai.com> le 07 octobre 2022